

2023/09/06/01

COMMUNE  
DE  
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2023

**Date de convocation :**  
22/05/2023

**Convocation affichée le :**  
22/05/2023

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 27

**Présents :** 23

**Procuration (s) :** 4

**Votants :** 27

**Suffrages exprimés :** 26

Reçu en Préfecture de  
VANNES le .....  
Certifié exécutoire le .....  
Publié ou notifié le .....  
A GOURIN, le.....  
Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PHILIPPE Jean-Luc, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, LE NAOUR Roger.

Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUÉDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, LE NAOUR Roger à NÉDÉLEC Rémi.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

**1 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX, DES DÉLÉGUÉS SUPPLEMENTAIRES ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES LE 24 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre prochain, et les conseils municipaux doivent obligatoirement se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour désigner leurs délégués et suppléants.

Les sénatoriales sont le seul scrutin national, en France, qui ne se déroule pas au suffrage universel direct. Seuls votent des « délégués », appartenant à l'une des catégories suivantes :

- Députés,
- Sénateurs,
- Conseillers départementaux,
- Conseillers régionaux,
- Délégués des conseils municipaux.

Il est rappelé que les délégués, les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle, suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Par arrêté du 9 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023, le Préfet du Morbihan a arrêté, pour la commune de Gourin, le nombre de délégués à 15 et le nombre de suppléants à 5.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre prochain.

Les résultats seront énoncés dans un procès-verbal, qui sera annexé à la présente délibération.

-----  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code électoral, notamment les articles L0.274 et suivants et R.130-1 et suivants,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Considérant que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023,

Considérant que les conseils municipaux doivent obligatoirement se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour désigner leurs délégués et suppléants,

Considérant que par l'arrêté préfectoral du 9 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023, le Préfet du Morbihan a arrêté, pour la commune de Gourin, le nombre de délégués à 15 et le nombre de suppléants à 5,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 sont :

Nombre de votants : 27 (dont 4 procurations)

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 26



Ont obtenu :

- Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin » : 19 voix
- Liste : « Agir avec Vous pour Gourin » : 7 voix

Sont proclamés élus en qualité de délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Monsieur LE FLOC'H Hervé – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame HENRY Catherine – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Monsieur BOURLES Christophe – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame LE ROUX Véronique – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Monsieur NEDELEC Rémi – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame BOCQUILLON Maud – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Monsieur JANNY Patrick – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame POUPON Marie-Laure – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Monsieur DUFLEIT Anthony – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame ROYANT Helen – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Monsieur BAUDET Philippe – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame ULLIAC Morgane – Liste « Agir avec Vous pour Gourin »
- Monsieur PHILIPPE Jean-Luc – Liste « Agir avec Vous pour Gourin »
- Madame PICARDA Styren – Liste « Agir avec Vous pour Gourin »
- Monsieur PERON Matthieu – Liste « Agir avec Vous pour Gourin »

Sont proclamés élus en qualité de suppléant des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- Madame LE GOFF Jeannine – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame LE GOFF Dominique – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame LE FUR Françoise – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Monsieur LE GRAND Mickaël – Liste « Ensemble pour l'Avenir de Gourin »
- Madame TROALEN Anne – Liste « Agir avec Vous pour Gourin »

**Article 2 :**

De donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération

Pour extrait conforme au registre,  
Le 9 juin 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY